

l'an deux mil vingt -trois  
le vingt-et-un novembre à vingt-et-une heures  
LE CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique  
ordinaire, en mairie de Cernay-la-Ville,  
Sous la présidence de Madame Claire CHERET, Maire

Etaient présents : Mmes et MM. BONY, BOUSSIOUS, CHARIERAS, CHERET,  
COSTEDOAT, CZEPCZAK, EVEN, FLOHIC, FOUILLOT, GIBAUD-AZIZA,  
LE MOING, MILON, MUNIER, PASSET, SANTINHO

**Date de convocation**  
16 NOVEMBRE 2023

formant la majorité des membres en exercice.

**Pouvoirs :** M. DIOP a donné procuration à M. BONY  
Mme GILLMANN a donné procuration à Mme CHERET  
M. LAMIRAL a donné procuration à M. FOUILLOT  
Mme RANCE a donné procuration à Mme LE MOING

**Date d'affichage  
de la convocation**  
16 NOVEMBRE 2023

**Date de publication  
de la délibération**  
27 NOVEMBRE 2023

**Absent :** ./.

M. COSTEDOAT a été élu secrétaire

**Nombre de conseillers** 19

**Présents** 15

**Votants** 19

**OBJET : Assurance « dommages ouvrage » pour le centre technique  
municipal : étalement de la charge**

Mme la Maire expose :

L'instruction budgétaire et comptable prévoit la possibilité d'étaler sur plusieurs exercices certaines charges liées à l'acquisition ou la réalisation d'investissements. Les charges d'assurance « dommages ouvrage » peuvent être étalées sur une durée de 10 ans, correspondant à la durée de garantie décennale.

Aussi Mme la Maire propose à l'Assemblée d'étaler la charge d'assurances dommages ouvrage pour la construction d'un centre technique municipal, d'un montant de 4 365,90 € sur une durée de 10 ans.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après avoir entendu l'exposé de Mme la Maire,  
Après échanges de vues et délibérations,  
À l'unanimité,

**DECIDE** d'étaler la charge d'assurances dommages ouvrage pour la construction du centre technique municipal, d'un montant de 4 365,90 €, sur une durée de 10 ans.

Pour extrait conforme  
Cernay-la-Ville, le 27 novembre 2023

La Maire  
Claire CHERET



Le secrétaire de séance  
Thomas COSTEDOAT

*T. Costedoat*

Mis en ligne le 27/11/2023 à 18h00

**REÇU EN PREFECTURE**

le 27/11/2023

Application agréée E-legalite.com